

Est-ce ainsi que les hommes – et les femmes – vivent ?

La pandémie a mis à jour une crise sociale dont peu mesuraient l'ampleur et la profondeur : des services sociaux, des associations débordées par la demande d'aide d'urgence ont donné à voir cette pauvreté que les médias libéraux et les politiques ne voulaient pas voir. Personne ne peut dire qu'il s'agit de poches résiduelles de pauvreté dans les quartiers populaires ou de populations à part sans droits comme les migrants.

Ceci devrait nous amener à voir les limites d'un État social que l'on a trop l'habitude de penser comme une couverture universelle. Par exemple aujourd'hui nous avons 2 types d'indemnisation du chômage l'ARE d'un côté financé par l'UNEDIC et les dispositifs de solidarité RSA et ASS qui sont en même temps des outils de lutte contre la grande pauvreté (je dis la grande parce qu'on reste pauvre au RSA et à l'ASS). Ces dispositifs de solidarité sont explicitement la continuité de l'indemnisation chômage pour l'ASS qui est versée d'ailleurs par Pôle Emploi, ou un revenu minimum de survie, le RSA conçu comme filet ultime de sécurité (pour celles et ceux qui en bénéficient). Seule l'ARE reste liée au système salarial : c'est un pourcentage de l'ancien salaire. Le décrochage du RSA, ces dernières années, par rapport au SMIC est l'illustration de la différence : mais s'interroger sur le montant du RSA n'était pas se demander si l'on peut vivre avec cette somme mais plutôt sur le coût social de ces assistés.

Théoriquement, les allocations chômage ont un plancher 877€ soit inférieur aux 75 % que nous revendiquons (1 154€ sur la base du SMIC actuel) mais elles sont encore plus basses pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un temps complet et qui sont indemnisés sur 57 % d'une partie seulement du SMIC. L'indemnisation médiane par l'ARE (autour de 1 000€) fait que la moitié des chômeur.euses est en dessous du seuil de pauvreté ; et ceci laisse de côté les non indemnisés soit près de la moitié des chômeur.euses recensés officiellement (inscrits sur la liste des DE)... et aussi celles et ceux qui sont en dehors de la reconnaissance de chômeur.es parce qu'ils/elles n'étaient pas salarié.es (Uber, faux indépendants externalisés, micro-entrepreneurs...). L'ensemble des situations de sous-statut salarial représente aujourd'hui près d'un tiers de la population active (chiffre proche de celui des pauvres au sens de l'Insee). Seules échappent à la pauvreté les intermittents de l'emploi qui, du fait de la forte demande sur leur profession, peuvent négocier des revenus parfois élevés, intérim de professions médicales qualifiées par exemple.

Si nous voulions aller vers une revendication déjà ancienne des mouvements de chômeurs et précaires, il faut donc complètement repenser l'indemnisation de toutes les formes de chômage avec les mêmes droits : il faut totalement reconstruire une indemnisation du chômage avec des droits attachés à la personne. Il faut aussi repenser le financement en mettant en œuvre, non pas seulement un financement sur les revenus salariaux directs mais en faisant jouer une péréquation entre les entreprises selon leur taille et selon leur place dans la chaîne de valeur (une partie de la valeur produite dans les sous-traitants est accaparée par les donneurs d'ordre à travers la fiction d'un contrat commercial). Il nous faut aussi construire une gestion « ouvrière » de l'UNEDIC par ses usagers, ce qui était le projet initial des promoteurs de la sécu.

Faute de prendre en compte tous ces aspects, il ne peut y avoir une réforme de l'assurance chômage qui puisse répondre aux exigences d'aujourd'hui. Soyons conscients que cela prendra du temps et nécessitera encore de multiples débats au sein même des opprimés.

La crise sociale elle ne peut pas attendre et des mesures d'urgence s'imposent :

les premières concernent l'abrogation compète de la réforme Pénicaud qui est aujourd'hui totalement dépassée ce que traduit le recul de l'application de certaines mesures prévues au 1^{er} Avril ou encore la dernière ordonnance pour faciliter l'usage de contrats précaires entreprise par entreprise en opposition avec l'objectif affiché (à l'époque) de la réforme. Il est urgent de mettre fin immédiatement à toutes les mesures visant à réduire l'ouverture des droits (combien d'exlu.es en plus de l'indemnisation depuis novembre ?) ou le montant de ces droits (qui menace encore dans quelques mois). Il faut aussi prendre, pour faire face aux conséquences de la crise dite sanitaire, des mesures de prolongation des droits ou des périodes pour en permettre l'ouverture. Il ne faut pas oublier de supprimer les dispositifs de sanctions et la justice privée exercée par Pole Emploi qui permet des sanctions administratives dramatiques. Mais ces avancées ne pourront suffire à rendre justice aux exlu.es de l'indemnisation, ni même aux précaires qui n'ont dans le système que des indemnisations de misère au rabais.

C'est pourquoi il faut porter comme exigence un revenu minimum pour toutes et tous : soyons clairs il s'agit d'une mesure transitoire pour faire face à la crise sociale actuelle exacerbée par le confinement et ses suites en termes de dégradation accrue de la situation des plus fragiles et de la fracture induite par l'accroissement manifeste des inégalités. C'est donc une mesure qui ne peut se substituer à la sécurisation des droits attachés aux personnes et non à leurs emplois, projet porté par un large arc de forces syndicales en particulier. L'exigence d'un revenu minimum suppose un projet de société à l'opposé de celui des premiers de cordée. Dire : « il ne faut pas de revenu en dessous du seuil de pauvreté » n'est pas seulement un chiffre par rapport à un indicateur officiel mais l'expression du refus radical de la société capitaliste néolibérale qui abandonne les derniers de cordée. Dans un pays riche est-il possible d'admettre que les plus pauvres ne disposent pour vivre que de la moitié du seuil officiel de pauvreté ?

Un dispositif existe qui peut facilement être mis en œuvre, le RSA financé par l'impôt . On peut même cibler les impôts qui, sans délai, peuvent le financer : le retour de l'ISF d'abord mais, même amélioré, ce sera insuffisant. Il faut rajouter la suppression des cadeaux faits aux actionnaires (CICE, Crédit d'impôt recherche, Flax tax sur les dividendes, suppression de niches fiscales pour les riches... Et pourquoi pas un emprunt forcé sur les dividendes et sur le patrimoine des 3% les plus riches) ? Le ministre des finances lui-même reconnaît que c'est facilement possible... il suffit de voter un budget modificatif qui n'a rien de révolutionnaire.

Par contre, il faudrait aussi une loi qui transforme le RSA en droit personnel et l'ouvrir aux moins de 25 ans.

Si le RSA devient un revenu personnel inconditionnel attribué sans procédure inquisitoriale comme aujourd'hui, on peut envisager la suppression de l'ASS, la fusion des 2 devenant l'indemnisation des exclus du travail de très longue durée.

Ces conditions remplies, il suffit de doubler le montant actuel du RSA pour atteindre le seuil de pauvreté, celui qui est le plus communément admis soit 60 % du revenu médian. Certes, ces mesures cumulées aboutissent à un quadruplement du budget affecté aujourd'hui au RSA (au doublement du montant, il faut rajouter les nouveaux bénéficiaires des diverses formes de ce RSA) mais les impôts évoqués plus haut suffisent amplement à financer. C'est pourquoi il faut calculer le revenu minimum en pourcentage des revenus et non pas des salaires : ce n'est pas un partage entre salariés et anciens salariés mais d'un partage des revenus, quand 1% possède 17% du patrimoine et 10% ensemble 48%... Quand, au même moment, 50% de la population se partage 8 % du patrimoine.

Tout ceci apparaît une simple limitation des inégalités par la redistribution par l'impôt. Mais les conséquences politiques et sociales vont bien au-delà.

D'abord elle pose la question du niveau d'indemnisation chômage puisqu'une majorité des allocations d'aujourd'hui sont en dessous de ce minimum. On peut, dans un premier temps, faire jouer un mécanisme du type RSA activité : celles et ceux qui sont indemnisés en dessous touchent alors une allocation différentielle jusqu'au minimum en plus de leur allocation chômage. Mais ce ne peut être une solution de long terme. Deux solutions sont possibles : le recours au revenu universel ou, comme nous l'avons indiqué plus haut, la renégociation de la sécurité professionnelle ou du nouveau statut salarié. Il faut que ce choix soit explicite dès le départ en définissant le recours à ce minimum comme mesure d'urgence.

La revendication d'un revenu minimum remet en question les salaires du bas de l'échelle pour ces emplois dont beaucoup découvrent aujourd'hui l'utilité sociale. Aujourd'hui, ces emplois mal rémunérés sont (à temps plein) à peine au-dessus du seuil de pauvreté statistique mais qui le sait ? Ce que beaucoup voient c'est que ces emplois sont 2 fois plus élevés que les minima sociaux donc « bien plus haut » dans la hiérarchie des revenus. Le bas de l'échelle devient ainsi une sorte de classe moyenne loin de la pauvreté. Toute une partie du mouvement des gilets jaunes a rappelé la fausseté d'une telle vision du monde qui pour autant perdure. La « mise en évidence » dans le débat public du seuil de pauvreté modifie de façon sensible le contenu de ce débat sur les emplois socialement utiles : elles/ils font des boulots indispensables. Rester proches du seuil de pauvreté, c'est un manque de reconnaissance sociale encore plus fort. Le minimum au seuil de pauvreté officiel réduit l'acceptabilité de ces emplois par celles et ceux qui aujourd'hui les acceptent sous la contrainte financière. Qui peut penser que cela serait sans effet dans le débat sur les salaires de manière plus générale : est-ce l'utilité sociale ou la division en classes qui autorise des PDG à toucher 100 fois plus que le salarié moyen ?

Bien sûr, il s'agit là encore d'utiliser du symbolique mais, dans la dénonciation des inégalités, dans la crise sociale (ou la faim revient) l'usage de symboles est essentiel car il permet de sortir des débats techniques dans lesquels l'indemnisation du chômage est enfermé depuis des années. Cet enfermement a contribué à l'incompréhension de cette question par nombre de militants syndicaux et à une faible mobilisation contre les différentes attaques dont les chômeur.euses furent victimes. Parler de liberté d'égalité et de fraternité c'est aussi prendre en compte la façon concrète dont les femmes et les hommes vivent.

Étienne ADAM